

# La Bachellerie

## REVUE D'INFORMATIONS MUNICIPALES TRIMESTRIELLE

MARS 2017 – N°97

### VIVE LE PRINTEMPS !



#### BIBLIOTHEQUE

- La remise du « **Prix Bachelier 2016** » aura lieu le **samedi 29 avril 2017** à la bibliothèque à 17h00.

- L'inauguration de la bibliothèque municipale rénovée aura lieu le **samedi 20 mai** à 11h.

Toute la population est conviée afin de découvrir cet espace culturel agrandie et mieux adapté aux besoins scolaire.

A cette occasion, notre bibliothèque sera baptisée du nom de Georges FONBELLE, maire de La Bachellerie de 1880 à 1889 et fondateur de La Ligue de l'Enseignement en Dordogne, organisation à l'origine de la création des bibliothèques municipales et qui célèbre ses 150 ans. Une exposition itinérante retraçant l'histoire de la ligue de l'enseignement sera également proposée tout le week-end à la salle des fêtes.

Un vin d'honneur sera servi à l'issue de cette cérémonie.

- La « **Dictée des bacheliers** » aura lieu le **samedi 24 juin 2017** à la salle polyvalente à 15h00. Venez nombreux !



#### COMITE D'ANIMATIONS

- **Le Bal Masqué du 4 Mars dernier**, animé par « **Raphaël** », a permis aux plus petits mais également « **aux grands enfants** » de passer une belle soirée festive et conviviale pour leur plus grand plaisir. Merci à tous les participants pour leur imagination vestimentaires !

- **Le rallye touristique des jonquilles du 9 Avril**, a permis à 100 participants et 28 voitures engagés de découvrir XXXXX. Nous vous donnons rendez-vous le **10 Juin pour un nouveau vide-dressing. Nous comptons sur vous !**  
A préciser !

# LE MOT DU MAIRE

## Un printemps dynamique

La mutualisation de matériel avec la commune voisine d'Azerat (épareuse), l'acquisition récente d'une banquetteuse et l'arrivée d'un nouvel agent sont les éléments conjugués qui nous permettent d'avoir de l'avance sur l'entretien de notre voirie par rapport aux autres années.

Les travaux paysagers sur les tontes à l'arrière de l'église et de l'aire de jeux sont terminés et embellissent déjà cette partie du bourg.

Les travaux d'extension de la bibliothèque achevés, une équipe de conseillers municipaux s'est mise rapidement au travail pour réaliser le réaménagement de l'espace. Nous vous y attendons encore plus nombreux.

Au niveau associatif, comme chaque année, le Loto des écoles a eu beaucoup de succès ainsi que le maintenant traditionnel « Rallye touristique ». Félicitations et merci aux bénévoles de nos associations.

## INFORMATIONS GENERALES

### ▪ **Demande de classement en catastrophe naturelle :**

Le dossier de demande de reconnaissance en état de catastrophe naturelle de notre commune, relatif aux dégâts causés par la sécheresse, a fait l'objet d'un examen par la commission interministérielle en date du 15 novembre 2016 qui a émis **un avis défavorable**.

**Conformément à l'article de la loi du 13 août 2004, de modernisation de la Sécurité Civile, on nous informe que la décision des Ministres a été publiée au Journal Officiel du 27 décembre.**

**Il ressort du rapport météorologique de Météo-France que l'intensité anormale de l'agent naturel n'a pas été démontrée que tout ou partie du territoire communal.**

**Par conséquent, notre commune n'a pas été reconnue en état de catastrophe naturelle au regard des dispositions de l'article L.125-1 du code des assurances.**

***Ainsi donc, nous sommes au regret de vous informer que toutes les demandes sont rejetées.***

### ▪ **Syndicat de l'eau : SIAEP**

Pour faire suite à la loi NOTRE, les syndicats ont obligation de fusion, au risque de disparaître.

Cela vient de conduire notre SIAEP du Pays de Condat à fusionner avec ceux de Hautefort-Ste Orse, Causse de Terrasson et avec le SMPEP de Terrasson.

Ce nouveau SIAEP, baptisé "du Périgord Est", se compose de 39 communes pour une population de 24.200 habitants et de 12.000 abonnés.

La réunion du 19 janvier a permis l'élection d'un nouveau bureau de 15 membres présidé par M. DEMAISON.

Il compte 54 délégués ; Ms CHABERT et LEDUC représentent notre commune, Ms LABORDE et THER sont suppléants.

Voici quelques informations :

- La ressource en eau est jugée satisfaisante sur ce nouveau territoire.
- L'enjeu principal sera le renouvellement du réseau parfois vieux de + de 50 ans et plus précisément les canalisations PVC collées.
- Le financement est envisagé en autofinancement, l'emprunt étant réservé à d'éventuelles dépenses lourdes liées à la ressource (nouveau forage...)
- Le rendement est évalué entre 72% et 75 % de la production. La lutte contre les fuites reste une préoccupation première et un travail permanent.
- Le prix de l'eau sera harmonisé avec une volonté de stabilité.

▪ **Elections présidentielles :**

Les élections auront lieu les dimanches 23 avril et 7 mai.

Les bureaux de votes seront ouverts de 8h à 19h.

▪ **Agence postale communale :**

L'Agence Postale Communale vous rappelle que, si vous possédez un compte à la Banque Postale, les retraits d'espèces, dans la limite de 350 €, se font aussi au guichet par carte bleue et par période de 7 jours consécutifs.

▪ **Collectes des ordures ménagères :**

Pour l'Ascension, les poubelles marrons seront ramassées le mercredi 24 mai.

▪ **Déchetterie de Condat : nouveaux horaires**

La déchetterie de Condat est désormais ouverte **tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 18h.**

Contact : Les Veyssières 24570 Condat sur Vézère

Tél : 05.53.51.03.44

▪ **Centre Médico-Social de Thenon :**

Le Centre Médico-Social de Thenon, situé 11 rue Lamartine, vous accueille :

Le lundi de 14h à 17h

Du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Les assistantes sociales, Bérengère BLÉCHÉ et Marion PEIN, reçoivent sur rendez-vous (Marion PEIN reçoit aussi le mardi matin sans rendez-vous).

Vous pouvez prendre rendez-vous auprès de Lucie FRANÇOIS au secrétariat en appelant le 05.53.02.06.51.

▪ **Elagage :**

Les articles 671 à 673 du Code civil relatifs à la réglementation sur l'élagage stipulent que lors de la pousse des arbres et des végétaux, il faut élaguer pour assurer leur entretien régulier et sécuriser les infrastructures, le voisinage et les usages alentours.

**Les principaux points de réglementation :**

- Tout propriétaire est tenu de couper les branches de ses arbres qui dépassent chez son voisin, au niveau de la limite séparatrice.
- Le voisin n'a pas le droit de couper lui-même les branches qui dépassent, mais il a le droit absolu d'exiger qu'elles soient coupées au niveau de la limite séparatrice même si l'élagage risque de provoquer la mort de l'arbre.
- Dans le cadre d'une location, les frais d'entretien et d'élagage sont à la charge du locataire.

**Le Code rural distingue l'élagage à proximité d'infrastructures et sur terrains privés :**

**- à proximité des infrastructures :**

En bordure des infrastructures de transport ou d'énergie, il est recommandé :

- de prendre contact avec le maître d'ouvrage ou le gestionnaire qui en est responsable ;
- et d'obtenir son **autorisation** qui peut être **obligatoire**.

**Routes nationales et départementales** : on ne peut avoir d'arbres qu'à une distance de deux mètres en bordure des routes pour les plantations qui dépassent deux mètres de hauteur et à une distance de 0,5 mètre pour les autres.

Aux embranchements des routes entre elles ou avec d'autres voies publiques ou à l'approche des traversées des voies ferrées, la hauteur des haies ne peut pas excéder un mètre au-dessus de l'axe des chaussées sur une longueur de 50 mètres comptée de part et d'autre du centre de ces embranchements, carrefours, bifurcations ou passages à niveau.

Les arbres, les branches et les racines qui avancent sur le sol des routes doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies par les propriétaires des zones boisées.

**Voies communales** : on ne peut avoir d'arbres en bordure des voies communales qu'à une distance de deux mètres pour les plantations qui dépassent deux mètres de hauteur et à la distance de 0,50 mètre pour les autres.

Les arbres, branches et racines qui avancent sur le sol des voies communales doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies, par les propriétaires ou fermiers.

**Chemins ruraux** : les arbres et les haies vives peuvent être plantés en bordure des chemins ruraux sans condition de distance.

Les arbres, branches et racines qui avancent sur le sol des chemins ruraux doivent être coupés, par les propriétaires ou fermiers, de manière à sauvegarder la commodité du passage et conserver le chemin.

**Lignes téléphoniques** : pas de condition de distance mais les plantations ne doivent pas gêner ou compromettre le fonctionnement des lignes téléphoniques.

**Voies ferrées** : les plantations doivent être situées à :

~ six mètres minimum de l'emprise SNCF pour les arbres dont la hauteur dépasse 2 mètres ;

~ deux mètres de la limite de l'emprise SNCF pour ceux inférieurs à cette taille.

**- entre terrains privés : les particuliers**

Tout propriétaire est tenu de couper les branches de ses arbres qui dépassent chez son voisin, au niveau de la limite séparatrice.

Les autres limites fixent la distance de plantation initiale :

RÉGLEMENTATION ÉLAGAGE : DISTANCES À RESPECTER	
Types de végétaux	Distance minimale des plantations
Plantations jusqu'à 2 mètres de hauteur.	0,50 mètre de la limite séparative de la propriété voisine.
Plantations supérieures à 2 mètres de hauteur.	2 mètres de la limite séparative de la propriété voisine.

▪ **Brûlage des déchets verts** :

L'Arrêté Préfectoral n° 24-2017-04-05-001 indique que le brûlage à l'air libre des déchets est interdit du 1<sup>er</sup> mars au 30 septembre.

Pour tous renseignements : [www.dordogne.gouv.fr](http://www.dordogne.gouv.fr)



➤ **Matériel informatique pour l'école :**

Afin de moderniser notre parc informatique et offrir aux enfants des moyens adaptés, nous avons fait l'acquisition de trois PC portables et d'un ordinateur fixe.

Saint-Rabier ayant également des besoins en informatique, nous avons réalisé une commande groupée afin d'obtenir de meilleurs tarifs.

C'est Sébastien VOLCKAERT – établi à La Bachellerie en tant qu'installateur et dépanneur informatique – qui s'est chargé de l'installation de ces ordinateurs pour les deux écoles et nous l'en remercions.

L'école étant toujours au cœur de nos priorités, un nouvel investissement dans des tablettes est prévu en 2018.

➤ **Temps d'Activités Périscolaires :**

Durant la période allant du 6 mars au 14 avril, les enfants de Grande Section et de CP ont pu profiter de la présence de FELIPE, un artiste de cirque espagnol, venu les initier aux arts du cirque.

Les enfants ont réalisé eux-mêmes des balles de jonglage à l'aide de ballons de baudruche et de riz avant de s'en servir et ont marché sur un fil avant de recevoir des sculptures de ballon. Les séances se sont déroulées dans une joyeuse ambiance et le dernier jour, les enfants ont remercié Felipe en lui offrant des réalisations faites de "Play maïs". Ce jour-là aussi, La Bachellerie a résonné de « Moustache gracias » (Muchas gracias) tonitruants.

## VIE ASSOCIATIVE



**Les séniors bougent aussi au Club du 3ème âge !**

- Le 14 février dernier ils ont offert crêpes et boissons aux enfants de l'école qui ont, cette année, présenté un magnifique spectacle en plus des beaux costumes qu'ils portaient.

*Une fois encore, remerciements chaleureux à leur jeune coach !*

- Le 14 mars, ils ont dégusté la poule au pot que les plus jeunes avaient préparée. Journée très réussie, placée sous le signe de la convivialité.

- **Le 19 avril prochain aura lieu à 14h30 à la salle des fêtes le SUPER QUIZZ suivi de la dégustation de la galette.**

**Cette sympathique après-midi est ouverte à tous** et d'avance, merci pour votre présence.

- **Le 11 mai une magnifique sortie touristique et gastronomique en Périgord est prévue** et plus de 30 personnes y sont déjà inscrites.

**Au programme : visite du château de Montbazillac avec dégustation, déjeuner dans une ferme auberge avec un succulent menu et visite du musée de la Batellerie à Port Ste Foy.**

Si vous souhaitez en profiter, **n'hésitez pas à vous renseigner auprès du club le mardi après-midi à la salle polyvalente, là où le club se retrouve pour les traditionnelles parties de belote.**



## **INFO DECLICK**

Le **samedi 17 juin 2017** le club informatique, en association avec le club du 3<sup>ème</sup> Age vous propose, à partir de 15H, une après-midi diaporama de photos des villages de La Bachellerie.



## **LA GAULE BACHELLIERE**

La société de pêche « La Gaule Bachelière » vous informe, en ce début d'année, du **renouvellement partiel de son bureau**.

La nouvelle équipe remercie vivement l'ancien Président, Bernard GORSSE, ainsi que l'ancien trésorier, Luc MARCILLOU, pour le travail accompli durant ces nombreuses années. Les fruits de ce travail bénévole, n'ayant pas toujours été à la hauteur de leurs espérances, nous comprenons qu'ils aient fini par éprouver une certaine lassitude. Bernard et Luc restent actifs au sein du Conseil d'Administration et lors des actions qui concernent le milieu aquatique (entretien des rives, alevinages, comptage par pêche électrique etc...). Ils nous permettent de partager leurs savoirs, leur éthique, leur amour de la nature et enfin leur respect de notre beau ruisseau et de son environnement. Leur vision des choses est toujours partagée par le plus grand nombre et c'est pourquoi l'AAPPMA (Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques) continuera à œuvrer de la même manière pour le bien des pêcheurs, des propriétaires riverains, des populations aquatiques, et, sur le terrain, avec l'aide de la Fédération de pêche de Dordogne et des collectivités territoriales (mairies, Syndicat Vézère etc...).

**En ce qui concerne les activités proposées, La Gaule Bachelière souhaite mettre en place une journée découverte pour les jeunes et les moins jeunes lors de la fête de la pêche qui aura lieu le 1<sup>er</sup> week-end de juin. Les modalités restent encore à définir.**

**Un affichage sera fait en mairie ainsi qu'à proximité du Cern en temps voulu et vous trouverez également des informations sur le site Internet de la société ( <https://lagaulebachelliere.jimdo.com> ) ainsi que sur sa page Facebook (<https://www.facebook.com/Aappma-du-Cern-La-Gaule-Bachelliere-884158928368225/?fref=ts> ). Sinon, vous pouvez contacter le *nouveau Président M. Aurélien MOSSIERE* au 06.07.24.96.50.**

**Nous vous rappelons que les volontaires de tous âges sont les bienvenus, et que quelque fois, nous sommes bien peu nombreux aux réunions de l'Association.**



## **CHORALE**

Bonjour à tous les Bacheliers.

**Notre prochain concert aura lieu le vendredi 24 juin en l'Église de Peyrignac à 20h30.**

Comme chaque année, nous sommes invités par le club des aînées ruraux dans le cadre du feu de SAINT-JEAN. **Venez nombreux !**



## **SECTION GYM EQUILIBRE**

La Gym Equilibre est rattachée au Comité d'Animations bien qu'elle soit indépendante financièrement. En effet, depuis deux ans elle fonctionne uniquement avec les cotisations des adhérentes sans aucune subvention.

Cette gym douce est un moyen particulièrement efficace de prévenir les chutes par des exercices adaptés qui permettent de recouvrer équilibre et coordination des mouvements. C'est aussi un travail de l'oreille interne, le renforcement musculaire, la mobilité articulaire, les étirements et la respiration. Pour plus d'informations, contactez-nous au 05 53 50 18 22.

## SERVICES DE GARDES

- Pour toutes les urgences de nuit, les jours fériés et pendant les week-ends, du samedi 12h00 au lundi 8h00, appelez le : 15
- Retrouvez toutes les gardes des pharmacies par téléphone en composant le 3237 ou sur Internet : [www.3237.fr](http://www.3237.fr)

## ETAT CIVIL

### **Naissances :**

Le 22/02/2017 : Sofia, Zoulikha, Sylviane BASCLE, domiciliée 20 Chemin des Roccs.

